LA FICHE #03

AFCAM

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?

Agir vite | Se protéger | Préserver les preuves

1 DANGER IMMÉDIAT

La priorité : se mettre en sécurité. Quitter la zone de danger et solliciter les responsables de la compétition ou la sécurité.

17 **Police / Gendarmerie**

112 **Numéro d'urgence européen**

114 **Urgences par SMS**

En cas de blessure, consulter rapidement un médecin, si possible, par l'unité médicojudiciaire. Il est important de faire constater les conséquences physiques ou psychologiques de l'agression.

2 LES BONS RÉFLEXES

Dès que la situation est sécurisée :

1 - Identifier les auteurs et les témoins

2 - Conserver photos, vidéos et tout élément utile

3 - Faire constater les blessures physiques ou psychologiques

4 - Enregistrer un mémo vocal pour garder une mémoire à chaud des faits

5 - Respecter les procédures fédérales : délais, rapport et transmission aux interlocuteurs compétents

6 - Rédiger un rapport d'arbitre précis, factuel et chronologique

UNE AIDE PRÉCIEUSE : LE MÉMO VOCAL

Dès que vous êtes en sécurité, prenez quelques minutes pour enregistrer les faits à chaud : **Lieu et heure • personnes impliquées • témoins • paroles échangées • déroulement des faits.**

Le stress peut faire oublier certains détails. **Le mémo vocal permet de conserver immédiatement une trace précise des faits** et facilitera ensuite la rédaction d'un rapport complet et chronologique.

Quelques minutes qui peuvent faire la différence.

NE FILMEZ PAS L'AGRESSION

Sortir son téléphone pendant les faits peut faire monter la tension ou être perçu comme une provocation. **La priorité est de vous mettre en sécurité.**

3 RECOURS & SIGNALEMENTS

Plusieurs démarches peuvent être engagées en parallèle :

JUSTICE — Déposer plainte auprès de la Police, de la Gendarmerie ou du procureur de la République.

SPORT — Transmettre le rapport aux instances sportives compétentes pour permettre l'engagement d'une procédure disciplinaire.

SIGNAL-SPORTS — Signaler les faits de violence, harcèlement ou discrimination auprès du dispositif du ministère chargé des Sports.

https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501

4 NE RESTEZ PAS SEUL

Des structures peuvent vous informer, orienter et accompagner dans vos démarches.

AFCAM — Accompagnement de l'arbitre, aide à la constitution du dossier, orientation et suivi des démarches.

FRANCE VICTIMES — Accompagnement juridique, psychologique et administratif des victimes.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Fiche Harcèlement**
- **Fiche Statut des juges & arbitres**

« Sans arbitre, pas de compétition. »